

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/03/2025

Référence
06_2025

Objet de la délibération
Affectation du résultat budget commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	11

Date de la convocation
20/02/2025

Date d'affichage
20/02/2025

Vote
MAJORITE
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 19/03/2025

Et

Publication ou notification du :
20/03/2025

L'an 2025 et le 19 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mme DONGE Christine, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LINGAT Nicole à M. RABIN Patrice, MM : SONZOGNI Jean-Luc à M. LEHEUTRE Bruno, VANZELLA Yoann à Mme DONGE Christine

Absents séance:

Absent(s) : Mme MAURICE Valérie, MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Éric

A été nommé(e) secrétaire : M. RABIN Patrice

Objet de la délibération : **Affectation du résultat budget commune**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2024 et constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 500 980.89 €
- un déficit d'investissement de : 128 499.90 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Au R002 : Excédent de fonctionnement : 372 480.99 €

Au 1068 : Besoin d'Autofinacement : 128 499.90 €

Au D001 : Déficit d'investissement : 128 499.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du Résultat de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/03/2025
Le Maire
François DENEUX

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le



ID : 008-210803904-20250319-06_2025-DE